Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

LES INFOS DU MUNICIPAL
24 juin 2022

USINESONORE – REMERCIEMENTS

Le Conseil municipal adresse un grand "Merci" aux enseignants de l'école primaire, aux élèves ainsi qu'aux parents pour leur participation au magnifique spectacle intitulé "Le grand jardin des Neuvevillois" qui s'est déroulé le 11 juin 2022 avec le soutien de l'association Usinesonore.

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 8 août 2022 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 27 juin 2022 et reprendra ses travaux le 8 août 2022, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;**
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs;**
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est.** En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar,** sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.**
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.**
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.**
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage.**
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.**

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérante : Mme Camille Favre, route de Chasseral 123, 2518 Nods

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, chemin des Auges 10, 2518 Nods

Projet : Rénovation de la maison existante, réfection et isolation de la toiture et des façades, réfection de la pergola, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure et remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée et du garage, au chemin des Peupliers 7, sur la parcelle no 1828, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin 2022 au 18 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 juin 2022

Municipalité de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

le caj
le centre animation jeunesse

078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi 19h00 - 23h00*
*selon planning sur le site internet

Ouvertures en soirée

Vendredi 24 juin jusqu'à 23h00
Samedi 25 juin de 19h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Jeudi 30 juin : CAJ CHECK vacances à 17h30
Table ronde avec les jeunes et l'équipe d'animation
- Défi de l'été cool and clean (prix à gagner)
- Programme de vacances et jobs d'été
- Soirée de fin d'année au CAJ ?
- Peinture et réaménagement

Durant toutes les vacances d'été : "THE BEACH"
Animation nautique à la Gravière (St. Joux)
De 13h30 à 17h30
Wakeboard, bouée tractée, kayaks, paddle, slackline etc. C'est gratuit et sans inscription !

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 25 juin 2022
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 18 décembre 2021
3. Comptes 2021
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

Nouvelles de l'administration

Rentrée scolaire 2022
184 postes d'enseignement à durée indéterminée restent à pourvoir

La pénurie de personnel enseignant met à rude épreuve les directions d'école ainsi que les enseignantes et les enseignants. La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne s'allie à Berufsverband Schulleitungen Bern, à l'association professionnelle Formation Berne, à l'Association des communes bernoises et à la Haute école pédagogique afin de soutenir les écoles et prendre des mesures appropriées.

Du fait des nombreux départs à la retraite et de la hausse du nombre d'élèves, la pénurie de personnel enseignant est et reste un défi en vue de la prochaine rentrée scolaire. Le canton de Berne doit encore pourvoir 279 postes d'enseignement dès la rentrée en août 2022, dont 184 pour une durée indéterminée et 95 pour une durée déterminée. La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) prend très au sérieux les préoccupations et les difficultés des directions d'école ainsi que de leurs enseignantes et enseignants. Elle travaille à améliorer la situation et délester le personnel des écoles.

Plus de 1000 étudiantes et étudiants des hautes écoles pédagogiques sont mobilisés

La conciliation entre les études dans les hautes écoles pédagogiques (HEP) et la pratique professionnelle a été constamment optimisée ces dernières années. Le nombre de ces étudiantes et étudiants qui interviennent dans les écoles est en progression constante. Selon la Haute école pédagogique PHBern, environ un millier des étudiantes et étudiants fournissent actuellement une importante contribution pour réduire le nombre de postes à pourvoir. Les directions des écoles et la PHBern proposent des mentorats et un accompagnement afin de les aider à mieux faire face au défi que constitue l'entrée dans la vie active en milieu scolaire. Par ailleurs, l'INC a adressé ces derniers mois des courriers à des enseignantes et enseignants à la retraite ainsi qu'à des professeures et professeurs de musique à l'école. L'offre de soutien mise en place il y a un an pour les directions d'école dans le domaine du recrutement a également été développée.

Bien que l'INC, Berufsverband Schulleitungen Bern, l'association professionnelle Formation Berne, l'Association des communes bernoises et la PHBern fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour lutter contre le manque de personnel enseignant, il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires. Il est clair que toutes les personnes qui enseignent devraient avoir la formation pédagogique requise. C'est un aspect auquel l'INC accorde une grande importance. Mais pour faire face à la pénurie actuelle, il n'y a pas d'autre choix que de compléter les effectifs en faisant appel des personnes ayant une formation aussi proche que possible. À cet effet, l'INC a lancé à plusieurs reprises un appel aux étudiantes et aux étudiants de l'Université de Berne. Les personnes en cours de reconversion professionnelle sont également invitées à s'orienter vers l'enseignement. La PHBern leur propose depuis l'an dernier des cours spécifiques, comme aux enseignantes et enseignants en début de carrière.

La pression ne doit plus augmenter

Plus de 1000 personnes se sont annoncées auprès de l'INC pour aider à l'intégration scolaire des enfants ukrainiens. L'INC les prie de s'engager aussi dans les écoles pour contrebalancer le manque général de personnel enseignant dans les écoles. Elle étudie les dossiers individuels pour déterminer quelles tâches les personnes concernées peuvent remplir dans les écoles.

En vue de la prochaine rentrée scolaire, l'INC s'emploie à faire en sorte que la taille des classes cesse d'augmenter et que toutes les leçons prévues puissent être assurées dans toutes les écoles dans la mesure du possible. La pression que subissent les directions d'école et le personnel enseignant ne doit pas augmenter encore, mais au contraire diminuer là où cela est possible. C'est pourquoi l'INC examine et développe avec ses partenaires les mesures en place ou de nouvelles mesures destinées à soulager le personnel enseignant et les directions et à mieux valoriser ces professions essentielles.

Procédure en cas de postes non pourvus

Les écoles qui auront encore des postes à pourvoir en début d'année scolaire devront chercher des solutions d'organisation individuelles en concertation avec les autorités scolaires ainsi que les inspecteurs et les inspectrices scolaires. Il n'est pas exclu qu'elles doivent regrouper temporairement des classes dans certaines disciplines. Il se peut également que, face à l'urgence de la situation, des écoles soient contraintes de réduire provisoirement leurs offres. Les établissements concernés peuvent compter sur les conseils de la Surveillance scolaire et de la PHBern.

Abrogation de l'ordonnance COVID-19 cantonale

Le Conseil-exécutif a décidé d'abroger l'ordonnance cantonale COVID-19 avec effet au 1er juillet 2022, En effet, les dernières mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Berne ont été levées le 30 avril 2022 suite au retour à une situation normale. Les trois dispositions de l'ordonnance COVID-19 encore en vigueur seront intégrées dans l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale sur les épidémies (OiLEp) avec effet au 1er juillet 2022. Les dispositions en question portent sur la vaccination contre le COVID-19 en pharmacie, la garantie de capacités suffisantes dans les hôpitaux et les cliniques ainsi que l'exécution de l'ordonnance COVID-19 certificats.

Réserves foncières stratégiques à Bienne pour des locaux scolaires cantonaux ou des projets de promotion économique

Suite à l'abandon du projet de branche ouest du contournement de Bienne par l'A5, la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne a examiné tous les terrains achetés dans ce cadre. Le Conseil-exécutif a décidé de faire de certains d'entre eux des réserves foncières stratégiques afin de pouvoir les utiliser ultérieurement pour des locaux scolaires cantonaux ou des projets de promotion économique. De ce fait, ces biens passeront du portefeuille de l'Office des ponts et chaussées à celui de l'Office des immeubles et des constructions. L'Office fédéral des routes ayant financé une grande partie de ces achats fonciers, il sera dédommagé en conséquence

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 juillet, 20 août, 3 septembre, 17 septembre

L'administration communale

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Prêles, le 24 juin 2022

Interdiction

des feux en forêt et à proximité

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est toujours fort sur tout le territoire du canton de Berne. C'est pourquoi les feux en forêt et à proximité sont interdits. L'interdiction reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des informations actualisées et des conseils de comportement sont publiés à l'adresse : www.be.ch/incendie-foret.

Prêles, 20.06.2022

Commune mixte de Plateau de Diesse

Le dicastère des finances de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche,

pour renforcer son département et pour une durée indéterminée

un.e collaborateur.trice aux finances à 60% - 80%

(possibilité de partage de poste)

Champs d'activités

- **Enregistrement d'écritures comptables**
- **Traitement des factures créanciers**
- **Facturation aux débiteurs, suivi contentieux**
- **Gestion du parc informatique de la commune**
- **Gestion des locations des bâtiments communaux**
- **Traitement des données fiscales du registre cantonal**
- **Traitement des bons de garde et gestion administrative de la crèche communale**
- **Soutien au secrétariat communal**

Formation et expérience

- **Maturité commerciale ou titre jugé équivalent**
- **Expérience dans le domaine de l'administration publique (un plus)**
- **Connaissances du MCH2 (un plus)**
- **Bonnes connaissances des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP, un plus)**

Profil souhaité

- **Aptitude à travailler de façon indépendante**
- **Sens des responsabilités**
- **Bonne capacité d'adaptation**

Nous offrons

- **Un travail varié et offrant une grande autonomie**
- **Environnement de travail moderne et agréable**
- **Contacts avec les citoyens et les administrations**
- **Prestations sociales avantageuses**
- **Possibilité de formation continue (diplôme de cadre en administration communale)**

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : dès que possible ou pour date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 10 juillet 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

NOUS FORMONS DES PROS.

La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Pour les amateurs de lecture locale…

La commune propose aux intéressés deux magnifiques ouvrages régionaux édités par la revue « Intervalles » touchant de près la région du Plateau de Diesse.

- *Portrait du poète Hugues Richard, de Lamboing*
- *Revue consacrée au Plateau de Diesse*

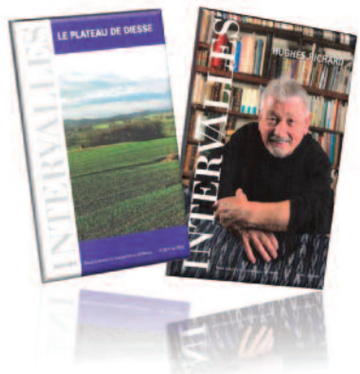

Vous trouverez ces deux ouvrages à la vente à votre disposition au guichet de l'administration de Prêles

Prêles, le 24 juin 2022

Avis de construction

Requérante : Mme Barbara Wälti, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing
Auteure du projet : M. Oswald Wälti, Stockhornweg 1, 3250 Lyss
Propriétaire foncier : Mme Barbara Wälti, Lamboing
Projet : Construction d'un carport ouvert sur deux côtés, parcelle no 1306, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing
Zone : Agricole
Dérogations : aux art. 24c LAT et 64 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 juin au 24 juillet 2022, publication dans la FO du 29 juin 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 juin 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Christine Bueche, Ch. du Marais 12, 2517 Diesse
Auteure du projet : Mme Christine Bueche, Diesse
Propriétaires fonciers : Mme Christine Bueche, Diesse et M. Charles Bueche, Bevaix
Projet : Création d'une place de stationnement en chaille pour deux véhicules, parcelle no 2348, Ch. du Marais 12, village de Diesse
Zone : Agricole
Dérogation : à l'art. 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 juin au 24 juillet 2022, publication dans la FO du 29 juin 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 juin 2022
Secrétariat communal

MON FILS FUME DU CANNABIS !
Nous sommes là pour vous aider !
APPELEZ-NOUS ! 0800 105 105 www.addictionsuisse.ch
ADDICTION | SUISSE

PROBLÈMES DE COUPLE ?
L'alcool n'est pas la solution !
APPELEZ-NOUS ! 0800 105 105 www.addictionsuisse.ch
ADDICTION | SUISSE

MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN !
Nous sommes là pour vous aider !
APPELEZ-NOUS ! 0800 105 105 www.addictionsuisse.ch
ADDICTION | SUISSE

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 2312, au lieu-dit : "Rte de Châtillon", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / CATT, renforcement de la fondation, remplacement et ajout de nouvelles antennes.

Modification : ajustement du renforcement de la fondation de l'installation de communication mobile.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juin 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Mme Carla Alves da Costa Andrade et M. Mario Martins de Andrade, 2517 Diesse

Auteur du projet : Elka Energy, Puits-Godets 10, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers : Mme et M. Alves da Costa Andrade et Martins de Andrade, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2088, Chenaux 17, Village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Nelly Bourquin, Le Quart 2, 2607 Cortébert

Auteur du projet avec procuration : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaires fonciers : Mme Nelly Bourquin, Cortébert et M. Stéphane Bourquin, Diesse

Projet : Reconstruction et rehaussement du mur de soutènement,existant, pose d'une clôture, parcelle no 2004, Les Oeuches 15, 2517 Diesse

Zone : H2

Dérogations : aux art. 80 LR et 56 OR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Magali Clerc-Schmutz, Les Hirondelles 3, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Magali Clerc-Schmutz, Lamboing

Projet : Construction d'un garage double avec terrasse et escalier, parcelle 2312, Les Hirondelles 3, village de Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Christine et Jean Robert Volet, Rte de Prêles 16, 2517 Diesse

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaires fonciers : Mme et M. Christine et Jean Robert Volet, Diesse

Projet : Pose d'un poêle à bois et reconstruction du canal d'évacuation de fumée existant, parcelle no 2260, Route de Prêles 16, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27, soit du :

13 juin au 8 juillet 2019

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous,** puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale.
Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2022

Nom / Prénom : .....

.....

Rue : .....

.....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh

BT .....kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL).
Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :
http://www.leplateaudediesse.ch
au "service client" en utilisant le bouton

Service Électrique de Lamboing

Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Juin	
Samedi	25	8.00 h - 12.00 h
Lundi	27	8.00 h - 12.00 h
	Juillet	
Lundis	4, 11, 18, 25	8.00 h - 12.00 h
Samedis	9, 23	8.00 h - 12.00 h

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1er août 2021 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch
Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Commune mixte de Nods

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Nods, le 24 juin 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

A l'instar de nombreuses communes bernoises, Nods passera au régime des bons de garde au **01.08.2020**. Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 sont dès à présent ouvertes.

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil
La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

Accéder à BE-Login
Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html

Demander le bon de garde
La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision
La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation
Vous trouverez un lien pour toute information utile sur notre site internet www.nods.ch ou directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Dubois Marianne et Pierre-André, Chemin des Prés-Vaillons 12, 2518 Nods

Auteur du projet : Vauchez J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing

Projet : Agrandissement de la villa existante en façade Sud et création d'un balcon. Installation d'une nouvelle cuve de 5000L pour la récupération de l'eau de pluie avec regard de contrôle et pompe pour utiliser l'eau pour les sanitaires de la villa, sur RF 2342 du ban de Nods, Chemin des Prés-Vaillons 12, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Propriétaires fonciers : Amstutz Sandrine et Stéphane, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Auteur du projet : SoleSol Sàrl, Gilles Berlincourt, La Marchande 18a, 2534 Orvin

Projet : Construction d'une installation solaire photovoltaïque sur le pan SUD du bâtiment sur RF 31 du ban de Nods, Chemin du Stand 3, 2518 Nods.

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Avis de construction

Requérants : Lecomte Didier et Lucette, Rue des Jardins 35, 2503 Bienne

Auteur du projet : Jörg Prysi, Chemin des Tschètres 5, 2518 Nods

Projet : Construction de 2 balcons. Remplacement de 2 fenêtres en porte-fenêtre, en façade OUEST, sur RF 132 du ban de Nods, Route de Diesse 1, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérant : PPE Route de Chasseral 23, Bernard Frei, Chemin des Plantes 37, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : ECE SA, bureau technique CVS, Patrick Gsteiger, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une chaudière à pellets. Pose de capteurs solaires thermiques sur le pan SUD du bâtiment, RF 40 du ban de Nods, Route de Chasseral 23, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Sunier Jean-Pierre, Chemin des Auges 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, 2518 Nods

Projet : Installation d'un poêle à bois au rez-de-chaussée de l'annexe OUEST, pose d'un canal de cheminé sur l'avant-toit côté OUEST, sur RF 105 du ban de Nods, Rte de Chasseral 14, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art.89 al.3 OC

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 24 juin
Culte dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
Dimanche 26 juin
10h, célébration œcuménique sur la Place de la liberté. Bienvenue sur cette "Place d'attente" ! Il y a place pour chacun et nous vous espérons nombreux. Participation du groupe de musique de l'Abri. Avec John Ebbutt, Jean-Marc Leresche, Yannick Salomon, Didier Suter. Apéritif offert. En cas de pluie la célébration aura lieu au Café Théatre de la Tour de Rive.
Mercredi 29 juin
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander
12h, repas du Chœur du mercredi au restaurant la Plage
Dimanche 3 juillet
Culte à 10h à la Blanche-Eglise

Jusqu'au 8 juillet, Serge Friedli de la Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette belle exposition ouverte tous les matins, sauf le mardi.

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 26. Juni
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit den Kindern der KUW 5 und 6, Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) zum Alten Testament.
Pikettdienst
20. bis 26. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker
(Telefon 079 936 17 57)
27. Juni bis 17. Juli: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 26 juin, 10h, célébration œcuménique à la Place de la Liberté, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 26 juin
Célébration oeucménique, 10h, Place de la Liberté, La Neuveville.
Assemblée de paroisse
Lundi 27 juin, 19h30, maison de paroisse, voir ordre du jour dans le Courrier de la semaine passée.
Course de la Solidarité
La 11ème édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing ; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 26 juin
10h, La Neuveville, place de la Liberté, culte oecuménique et régional.
Mardi 28 juin
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 3 juillet
10h, culte à Nods, Sainte-Cène.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Instantané !

Faire de la place pour accueillir

Tout au long de notre vie nous sommes confrontés aux deuils, il y a ceux de la mort qui nous privent d'un être cher, mais pas seulement. De grands et de petits deuils jalonnent notre existence, sans que nous en soyons toujours conscients. Cependant ils sont là et qu'on le veuille ou non ils marquent nos vies. L'enfant qui quitte le foyer, un divorce, un déménagement, la perte d'un emploi, la retraite, la jeunesse qui passe inexorablement sont autant de deuils pas si anodins.

Nous sommes souvent prompts à vouloir mettre rapidement une couche de vernis, pour éviter la confrontation. Cependant à vouloir vite passer à autre chose, nous accumulons des déchets qui finissent par polluer notre existence.

Un chemin... Comprendre que nous perdons des choses durant notre périple ici-bas, pouvoir les nommer et peut-être se laisser envahir par la tristesse. Cette prise de conscience permettra alors de faire de la place pour accueillir la parole de Jésus: *"Moi, je suis venu pour que les gens aient la vie, et pour que cette vie soit abondante"* (Jean 10.10).

Didier Suter, pasteur

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes